

Le harcèlement, le fléau numéro un à l'école

La majorité des dossiers ouverts depuis quatre ans pointe la violence psychologique... Loin devant les violences physiques, verbales et sexuelles

La violence psychologique (harcèlement...) reste le premier fléau à l'école, à analyser les coups de fil d'enseignants ou de parents aux deux numéros verts qui leur sont réservés. Plus d'un appel de prof sur deux et deux coups de fil de parents sur trois la dénoncent.

Le double numéro vert, c'est une initiative de l'ex-ministre Marie-Dominique Simonet. En septembre 2010, elle en ouvrait un aux acteurs de l'école. L'objectif était clair : informer et soutenir les enseignants (mais aussi les directeurs, éducateurs, etc.) qui rencontrent des difficultés, particulièrement les victimes d'actes de violence. Un second numéro (0800/95.580) sera lancé au printemps 2012 ; la philosophie est la même, sauf que celui-ci est réservé aux parents.

Bilan ? En quatre années, le premier numéro vert a traité 1.268 dossiers. Dans 55 % des cas, ce sont des enseignants qui ont téléphoné, les chefs d'établissement prenant à leur compte 32 % des appels. On l'a dit, la violence psychologique (que l'on peut associer prioritairement au harcèlement) est le motif le plus courant, elle apparaît dans 55 % des cas. Les

autres motifs ? La violence physique (25 % des appels), la violence verbale. Les faits de violence matérielle ne représentent qu'un petit pour cent des coups de fil.

Lors de l'analyse des faits de l'année scolaire 2012/2013, les directions étaient pointées du doigt, comme premières responsables du harcèlement moral (47 %), juste devant les collègues profs (36 %). Par contre, au niveau des violences physiques et verbales, c'était les élèves, puis leurs parents qui étaient les principaux responsables présumés.

710 APPELS DE PARENTS

Et le numéro vert réservé aux parents ? La fréquence des dossiers est relativement identique : 710 dossiers en un peu plus de deux ans. 88 % des appelants sont des parents, 3 % des grands-parents (les 9 % restants sont d'autres proches). Six appels sur dix ont pour motif la dénonciation d'un fait vécu comme violent par l'appelant, alors que le reste est un mélange de plaintes et de questions de procédure.

Ici aussi, parmi les appels qui concernent des faits de violence, 66 % dénoncent la violence psychologique, 29 % la violence physique, 3 % la violence verbale, un pour cent la violence sexuelle et

0,6 % la violence matérielle.

Interpellée au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la nouvelle ministre de l'Enseignement obligatoire, Joëlle Milquet, a détaillé ses projets pour lutter contre cette violence : cellule de concertation réunissant des membres de l'Aide à la jeunesse et de l'École, poursuite des campagnes de sensibilisation à la cyber-violence, avec l'aide de spécialistes de la police... « *Nous sommes aussi en train de réaliser un coffret pédagogique vraiment fouillé* », explique la ministre Milquet. « *Il contiendra des réactions de parents, d'enseignants et d'élèves, les mesures de prévention, les services à contacter, etc.* »

CYBER-HARCÈLEMENT

Enfin sera aussi organisée une rencontre annuelle entre les directions des écoles et les délégués des équipes éducatives des centres psycho-médicaux (pour prévenir les problèmes de violence et de cyber-harcèlement). ■

DIDIER SWYSEN

**PARMI LES APPELS
DES PARENTS, 66 %
DÉNONCENT DES FAITS
DE HARCÈLEMENT**

STATISTIQUES DE LA POLICE

Plus de 2.300 plaintes pour violences à l'école en une année

La violence à l'école peut aussi être mesurée en comptabilisant les plaintes déposées à la police pour « infraction contre l'intégrité physique au sein d'une institution d'enseignement » (l'intitulé précis). Bonne nouvelle : en 2013, ces faits ont régressé, passant de 2.808 plaintes l'année d'avant à 2.303 dossiers ouverts en 2013 (on parle ici, bien

évidemment, des faits déclarés aux forces de l'ordre). Même si elle est moins peuplée, la Wallonie garde son leadership : 1.048 plaintes (contre 1.162 en 2012). Les policiers flamands ont ouvert 933 dossiers (953) et les Bruxellois 322 (361).

Contrairement aux préjugés, ce n'est pas à Bruxelles que la police a eu le plus de

travail. La « palme » revient toujours au Hainaut malgré une baisse sensible entre 2012 et 2013 (de 510 à 441 faits). Liège devance aussi Bruxelles (324 faits en 2013 et 333 en 2012). Le bilan dans les autres provinces : 128 dossiers à Namur (-12), 88 en Brabant wallon (-7) et 67 au Luxembourg (-17). ■

D.S.W.